

## POINT SUR LES « MASQUES BARRIERE »

La pénurie de masques protecteurs contre le coronavirus est si grande que l'Etat français a défini, dans une Note d'information du 29 mars 2020, une nouvelle catégorie de « masques » jetables ou réutilisables pouvant être fabriqués par des particuliers pour leur propre protection, ou par des entreprises, mais **interdits pour l'usage médical**. Le gouvernement a lancé la fabrication de tels masques par 24 entreprises françaises.

**Ces masques, que l'on appelle « masques barrière », ne protègent qu'en partie du coronavirus** ; la Note d'information recommande de ne pas les porter quand on est malade, et indique qu'ils ne protègent pas les personnes saines face aux personnes malades ni porteuses du virus. Dans ces situations des masques médicaux doivent être portés, mais si vous n'en avez pas, il est préférable de porter le masque barrière plutôt que rien.

D'après la Note d'information ces masques ne doivent protéger que des gouttelettes 30 fois plus grosses que le virus en suspension dans l'air. On espère qu'utilisés par le plus de personnes possible, dans la rue ou au travail, ce sera une protection minimale, au moins face à de telles gouttelettes pleines de virus. Ceci suppose que toutes les précautions soient prises pendant le port du masque, et aussi pour l'enlever et le laver.

La Note d'information rappelle que **les « gestes barrière » doivent être strictement maintenus** même en portant un masque, notamment :

Distance avec l'interlocuteur d'au moins 1mètre, lavage des mains, utilisation de mouchoirs à usage unique, ne pas serrer les mains ni faire d'embrassades.



**L'AFNOR a établi un cahier des charges** permettant de réaliser ces masques en tissu lavables et réutilisables :

- ils ne peuvent être portés que pendant 4 heures et doivent ensuite être lavés ;
  - le lavage doit être de 30mn minimum à 60°C, sans adoucissant
  - Deux formes sont recommandées :
    - o forme bec de canard avec coutures sur les côtés
    - o forme à plis, type masque classique à 3 plis
- Eviter absolument une couture au milieu du masque.
- pour les masques en tissus réutilisables, les tissus recommandés sont
    - o des cotons à tressage très serré (150g/m<sup>2</sup>)
    - o popeline de coton à 120 fils pour les masques trois plis uniquement,
    - o intissé de viscose épais à 130g/m<sup>2</sup>
    - o intissé en polypropylène à 60g/m<sup>2</sup>

**Précautions d'emploi :**

**Un masque est utile quand il est mis, porté et enlevé correctement**



Avant tout usage, lire très soigneusement le document AFNOR SPEC ([lien ci-dessous](#)).

- le masque doit être bien ajusté au dessus du nez et autour du visage
- Une fois mis, il ne doit pas être touché ni ajusté sans désinfecter et se laver soigneusement les mains juste après
- Pour l'enlever il y a des gestes précis à respecter pour ne pas toucher l'extérieur du masque ; puis il doit être mis dans un sac étanche à part avant lavage, enfin il faut nettoyer l'extérieur du sac et se désinfecter et se laver les mains ; doubler le sac étanche par un autre sac est conseillé.
- Pour le jeter, le déposer dans un contenant spécifique doublé par un autre sac, désinfecter ce sac, se laver les mains et attendre plusieurs jours avant de jeter le contenant avec les déchets ménagers.
- Le document AFNOR SPEC contient des patrons recommandés pour la fabrication des masques
- La vente de « masques barrière » en pharmacie n'est pas encore autorisée.

*La fabrication de masques par quatre aulnaysiennes que nous avons lancée à Aulnay se fait à partir de tissu intissé médical polypropylène traité anti-bactérien, à triple couche, soit au-delà des recommandations de l'AFNOR.*

Réponses aux questions fréquentes : <https://www.afnor.org/faq-masques-barrieres/>  
AFNOR SPEC : <https://www.afnor.org/actualites/masque-barriere-france-international/>